



FLASH INFO

Chers habitantes et habitants,

Le Conseil municipal a souhaité donner un nom à notre école. Un travail conjoint de l'équipe enseignante, des élèves de l'école primaire et de la municipalité a permis d'aboutir à plusieurs propositions pour Montmartin sur mer. Un nom a émergé, celui de Joséphine Baker, femme engagée auprès des enfants puisqu'elle a adopté 2 filles et 10 garçons issus des quatre coins du monde, une grande artiste de music-hall et enfin une femme engagée dans la Résistance. Le conseil municipal a bien évidemment validé ce choix par un vote unanime. Une cérémonie d'inauguration aura lieu au printemps.

L'association "Les patrimoines de Montmartin sur mer", afin de récolter des fonds pour la restauration de l'église, a organisé les 19 et 20 novembre le marché de la saint Nicolas et vous propose un concert avec Aurore Baker le vendredi 16 décembre. La construction et la mise en place du campanile seront la 1ère étape de la rénovation de l'église. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Bruno Quesnel, Maire

Extension du tri sélectif

A partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et les papiers se trient.

Les emballages en plastique :

les pots, boîtes et barquettes, ainsi que les films, sacs et sachets, etc

Les petits emballages en métal :

les tablettes de médicaments, le papier aluminium, les capsules de café, etc

Les emballages doivent être vidés mais inutile de les laver. Il faut les déposer en vrac et non imbriqués.

Bon à savoir

Ce nouveau geste devrait représenter environ 30 % d'ordures ménagères en moins.

Plus nous trions, moins nous enfouissons.

Mieux nous trions, plus nous recyclerons.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Un doute, une question :

Télécharger l'application du guide du tri de CITEO



Agenda

Dimanche 11: chœur de Noël, orchestre de l'école de musique de Valognes à l'église. 16H30

Mercredi 14 : goûter et spectacle de Noël destinés aux enfants de la commune.

Vendredi 16 : concert Aurore Baker, organisé par l'association les Patrimoines, à l'église. 20H30

Samedi 17 : Réveillons nous. Concert organisé par l'association « Chauffer dans la noirceur » à l'Espace culturel.

Dimanche 15 janvier 2023: vœux du Maire à l'Espace culturel.

Transition écologique

Éclairage public

La commune s'est engagée dans une réflexion sur les économies, la sobriété et la transition écologique. Ainsi un état des lieux de l'éclairage public est actuellement réalisé en collaboration avec le SDEM (Syndicat Départemental de l'Énergie de la Manche). Les lampadaires seront désormais éteints entre 22 h30 et 6h00 du matin, les nouveaux candélabres sont éclairés par des leds. C'est également dans cette démarche que les illuminations de Noël seront cette année allumées du 12 décembre au 8 janvier 2023. Elles seront installées uniquement dans le cœur bourg, du monument aux morts au centre commercial.

Aménagement de l'espace

Des haies ont été abattues pour replanter des essences locales génératrices de beaucoup moins de déchets.

L'eau destinée à l'arrosage communal provient des lagunes de la station d'épuration.

Le nombre de jardinières diminue au profit de plantations de massifs durables, moins consommateur en eau : massifs autour de l'église.

Un verger sera planté cet hiver dans la carrière derrière le four à chaux.

Urbanisme

La commune a engagé un plan de rénovation des réseaux d'assainissement sur 10 ans, d'un montant de plus de 2 millions d'euros.

Mobilité

La CMB participe à hauteur de 200 euros, pour l'achat d'un vélo chez un professionnel.

Cadre de vie

L'aménagement d'un kiosque à la maison des associations et la plantation de vignes sont terminés.

Dès cette année, chacun a pu profiter de ce lieu pour se détendre, discuter entre amis ou lire et bien sûr déguster les raisins.

La végétalisation du cimetière cinéraire est en cours.

Les toilettes publiques ont été habillées de lierres.

Enfin, des massifs durables ont été réalisés autour de l'église.



Rétrospective

Animations musicales de l'été.

Des spectacles riches et variés tous les Jeudis sous les tilleuls.

Le bal du 9 juillet, une vraie réussite avec de nombreux participants.

Chauffer dans la noirceur

Comme chaque année, de nombreux festivaliers se sont retrouvés sur le site pour une grande fête. La bamboche des bambins a permis aux enfants de se régaler pour Halloween avec des spectacles de qualité.

Vide grenier.

Plusieurs centaines d'exposants et de badauds ont pu profiter d'un temps exceptionnel pour faire des affaires le dimanche 14 août.



STOP !!!

La consultation des habitants en 2021, sur les déplacements dans la commune, a mis à jour une très forte demande de sécurisation du carrefour central de Montmartin sur mer.

La municipalité, après consultation des services du département, a décidé d'installer 2 panneaux STOP à titre expérimental à compter du 8 novembre 2021.

Ces modifications ont permis de clarifier le sens des priorités qui antérieurement était très compliqué. Mais durant l'été, nous avons constaté des encombrements à ce carrefour.

Des réflexions ont été menées sur la possibilité de mettre des cédez le passage mais la configuration du carrefour ne le permet pas. Nous avons évoqué également la mise en place de feux tricolores mais cette solution impacterait la population locale toute l'année et diminuerait la fluidité.

Même si l'on a constaté des encombrements cet été, ces problématiques existaient déjà les années précédentes. La municipalité a donc décidé de pérenniser cette signalisation.

Dans le même temps, nous nous engageons avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) au travers d'un accord cadre pour élaborer un projet d'aménagement global du bourg : urbanisme, mobilités, espaces paysagers, mise en valeur du patrimoine bâti... afin d'optimiser la sécurité dans tous les déplacements et valoriser les atouts patrimoniaux de notre commune.

Nous avons candidaté au label « Ville prudente » de la sécurité routière pour valoriser les efforts entrepris. Le jury qui s'est déplacé à Montmartin et a constaté le travail effectué pour sécuriser les déplacements dans le bourg, la communication auprès des habitants et l'implication des services techniques. Il a décidé de nous labelliser, nous faisons ainsi partie des 10 communes nouvellement labellisées en Normandie.

Contrôle de conformité de l'assainissement collectif

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux littorales et avec le concours de l'Agence Régionale de Santé la municipalité met en place un Règlement du Service d'Assainissement Collectif * dans lequel est prévu le contrôle de conformité des raccordements à l'assainissement collectif.

Le contrôle sera réalisé dans les cas suivants :

- lors de la réalisation d'un nouveau branchement,
- lors de la cession d'une propriété,
- dans le cadre d'un diagnostic permanent mis en place par la commune.

Le contrôle de conformité sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023 et l'ensemble des agences immobilières et des notaires en seront informés.

Dans les grandes lignes, le contrôle de conformité consiste à vérifier que tous les siphons sont bien raccordés à l'assainissement collectif et que les eaux pluviales ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif.

*Le Règlement du Service d'Assainissement Collectif est disponible en mairie .